

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AVRIL 2024

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. PELLOUX-PRAYER, M. GUETTY, Mme GEORGES

Excusé : Mme GIBRAT, M. DULONG

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Convocation et affichage : le 12 avril 2024 suite absence de quorum au conseil municipal du 12/04/2024.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h34 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Christophe BARNONCEL, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des budgets primitifs 2024

20240018

Budget principal :

Cyril BAILLET présente en détail la proposition du budget pour l'année 2024.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 641 776,72€ en investissement et à hauteur de 937 114,52€ en fonctionnement.

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'Assemblée délibérant autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de chaque section
- Investissement : 7.5% des dépenses réelles de chaque section

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget pour l'année 2024.

Budget assainissement :

Cyril BAILLET présente en détail la proposition du budget pour l'année 2024.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 88 106,17€ en investissement et à hauteur de 53 093,99€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, le budget pour l'année 2024.

3. Subventions aux associations 2024

20240019

A ce jour, nous avons reçu de nombreuses demandes de subventions qui sont soumises à l'examen du conseil. Le conseil municipal, après examen des demandes, décide d'accorder les subventions suivantes au compte 65748 :

- SOU DES ECOLES laïques Villars les Dombes : 300€
- APE collège Leon Comas : 117€
- ADMR : 100€
- ADAPEI : 100€
- Comité d'animation de Birieux : 500€
- Suite au vote du BP de la commune, il est confirmé le versement de la subvention au CCAS au compte 65736212 : 3000€.

4. Adressage : devis pour les plaques de rue

AJOURNE

5. Informations diverses

- Appartement derrière la mairie : réception du contrat d'architecte.
- Eglise : pour le traitement des pigeons, nous allons demander le fond de concours Patrimoine de la CC DOMBES.

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 21h52.

Le Secrétaire de Séance
M. Christophe BARNONCEL

Le Maire
M. Cyril BAILLET

